

Bonne année 2013, pour un changement sans la rigueur

Edito : Ne pas se résigner

Victor Hugo disait : «il existe une connivence tacite entre ceux qui font peur et ceux qui ont peur».

Nous devons casser la pompe à angoisse. Ceux qui essaient de nous faire peur des roms, des étrangers, de ceux qui sont différents, tentent de nous détourner de légitimes préoccupations sociales.

Le danger n'est pas le pauvre, mais la pauvreté, le chômage, la précarité ; c'est ne pas pouvoir se soigner ou se loger.

Notre syndicat se fait l'écho d'idées que la parole dominante réduit le plus souvent au silence.

Le syndicalisme est en première ligne des évolutions de la société.

Il appartient donc aux personnels de s'organiser au mieux de leurs intérêts.

Instigateurs d'idées, facilitateurs pour résoudre des difficultés. Nous nous préoccupons des conditions de travail et d'existence des collègues.

L'engagement dans des valeurs humaines et de justice sociale, respectueuses de l'individu, devrait être une chose naturelle.

En 2013, choisissez cet engagement, en adhérant à la FSU-FINANCES.

Notre syndicat a vocation à syndiquer tous les personnels du ministère de l'économie et des finances.

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent militer à la FSU sont les bienvenus(e)s.

L'épicentre de la crise est situé en Europe

Tous les pays européens sont frappés. Le taux de chômage est alarmant.

La situation économique et sociale dont a hérité le nouveau gouvernement est une des pires que nous ayons jamais connue depuis longtemps.

Le gouvernement a pris quelques bonnes mesures :

- ▲ l'arrêt des suppressions d'emplois dans la fonction publique,
- ▲ l'amorce d'une réforme fiscale visant à taxer les plus riches .

La loi de finances rectificative pour 2012 annule l'augmentation de la TVA programmée par la droite et la défiscalisation des heures supplémentaires.

Des annonces concernant le logement, la protection sociale et un dialogue social renouvelé nous paraissent positives.

Cependant le tableau est vite terni.

En effet, ces mesures sont insuffisantes au regard de la croissance du chômage, de la dégradation du service public, des déséquilibres budgétaires et de la fameuse dette. Un rééquilibrage fiscal visant à taxer le plus riches eût été productif.

Or les reculades devant des « pigeons patrons », les pressions du patronat et la mise en œuvre d'une partie du rapport GALLOIS vont inverser le processus.

La pression des marchés financiers, des agences de notation, des actionnaires et de l'ancienne majorité, seuls vrais responsables de l'état dans lequel se trouve notre pays, paralyse toute velléité du gouvernement à mener une politique de changement qui sortirait le pays de la rigueur, une politique favorable aux plus fragiles, aux salariés et à ceux qui cherchent un emploi.

Dans nos ministères financiers la purge continue :

La loi de finances 2013 programme la **suppression de 2 353 emplois, dont 2 062 à seule la DGFIP.**

Il faut ajouter 9 suppressions au ministère du redressement productif.

Dans toute la fonction publique :

il est prévu **une baisse des dépenses de fonctionnement de 5%.**

**RIGUEUR BUDGÉTAIRE:
TOUT LE MONDE
EST TOUCHÉ!**



La FSU FINANCES condamne les suppressions d'emplois et la diminution des crédits.

Cela se traduira par la dégradation des conditions de travail et par des dysfonctionnements au sein des services.

Le rapport de force doit se construire le plus largement possible dans toutes les directions de nos ministères pour être entendu.

Cela passe tout d'abord par une large concertation des personnels.

Cette réflexion collective devra apporter des réponses progressistes pour desserrer l'étau libéral dans lequel on essaie de nous enfermer.

Ensuite, il faudra négocier et faute de solutions acceptables, il conviendra d'élaborer une stratégie d'actions bloquantes et médiatiques pour établir un vrai rapport de force.

Par des types d'actions efficaces nous pourrons faire venir nos ministres et les parlementaires vers une politique plus favorable aux personnels et à l'emploi public.

Pouvoir d'achat : Pour nos salaires, il y a urgence !

La FSU a défendu ce point de vue dès l'installation du gouvernement, comme elle le faisait auparavant.

Des négociations s'ouvrent dans la Fonction publique. Elles sont nécessaires, mais ne doivent pas permettre au gouvernement d'escamoter la revendication des personnels d'une mesure générale immédiate de hausse des traitements.

Pour beaucoup d'agents de la Fonction publique, la vie est difficile : 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC. C'est le cas de très nombreux contractuels, mais aussi de titulaires de catégorie C. Le relèvement du traitement minimum en été 2012 a concerné les 14 premières années de la « carrière » de l'échelle la plus basse.

Les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités, les professions qualifiées sont insuffisamment rémunérées.

Dans la loi de finances 2013 il est prévu :

✓ **une stabilisation de la masse salariale.**

Cela se traduira par une absence de la revalorisation des salaires (hormis les débuts de carrières dépassés par le SMIC).

Ceci signifie une baisse généralisée des traitements si l'on enlève l'inflation et les prélèvements obligatoires qui augmentent de 0,6 % par an (cotisations retraites) tous les ans.

✓ **des mesures catégorielles en forte baisse.**

(elles passent de 550 millions à 310 millions d'€ par an).

Cela signifie un blocage des salaires et coup de frein sur les promotions.

Faudrait-il, en temps de crise accepter l'austérité ?

Les salaires ne sont pas responsables de la crise.

La crise financière est devenue une crise de la dette par l'intervention même des fauteurs de crise. Les salaires, pour l'essentiel dépensés, font vivre une partie importante de la population ;

les salaires et les pensions favorisent la consommation et la relance.

Des salaires augmentés, c'est aussi plus de cotisations et plus de ressources fiscales.

Avec la FSU, osons revendiquer !

La FSU revendique :

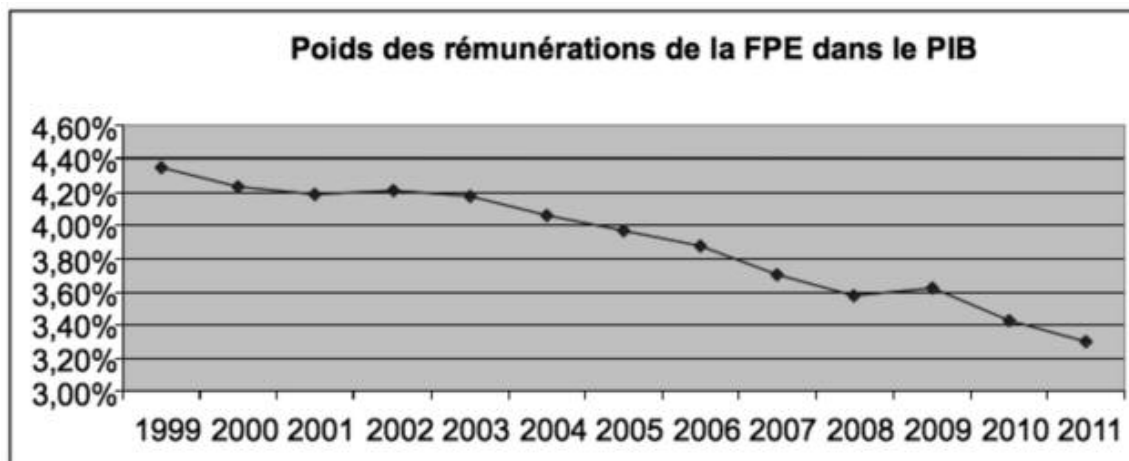
- ⤴ **La fin du gel du point d'indice, son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes (plus de 13 % depuis 2000) ;**
- ⤴ **Un salaire minimum à 1600 € net ;**
- ⤴ **La reconstruction de la grille** avec en première mesure, une augmentation de **50 points** ;
- ⤴ **des carrières linéaires ;**
- ⤴ **La revalorisation salariale des filières féminisées** (agent administratif, assistantes sociales...);
- ⤴ **La suppression de la journée de carence.**

Impossible ?

Une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction publique.

La FSU défend une réforme fiscale d'ampleur ; c'est un moyen essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de la population qui restent très importants, et un outil de redistribution. Le gouvernement a pris ou décidé des mesures en ce sens, mais elles n'ont pas l'ampleur que la FSU estime nécessaire.

Le choix du traité européen et les politiques d'austérité qu'il dicte, entravent l'emploi public, la hausse de nos salaires et la relance.



Le handicap ne doit pas être handicapant

Depuis 1992 à l'initiative de l'ONU, le **3 décembre** est la journée internationale des personnes handicapées.

Cette période médiatisée de réflexions et d'initiatives doit, pour nous tous, être mise à profit pour agir et faire évoluer les préjugés... des deux côtés et ce tout au long de l'année.

Nos collègues vivant au quotidien avec une incapacité, savent que cette société bien pensante et moderne a implacablement tendance à exclure tout ceux qui ont le tort de ne pas appartenir aux canons de l'esthétique, de la productivité, ...

L'exclusion serait le véritable credo de cette société ultra-libérale si l'on n'en contrôlait pas les dérives.

Changer les regards et la perception :

Pour notre syndicat, il est possible de changer ou de faire changer les regards et la perception des personnes dites valides, sur la fraction non négligeable des personnes souffrant d'une déficience.

NOTEZ QUE JE N'AI RIEN CONTRE L'USAGE DES FAUTEUILS ROLANTS EN MILIEU PROFESSIONNEL...



Accueil/ affectation :

Ni la dignité, ni la valeur personnelle des travailleurs handicapés ne sont diminuées par leur affection.

La prise en compte du handicap sur le lieu du travail, c'est la reconnaissance de la diversité. C'est l'opportunité pour un employeur de ne pas s'enfermer dans un champ de compétences de plus en plus restreint et de faire appel à des idées et des solutions différentes.

A l'attention de nos collègues qualifiés de valides, la présence de personnes handicapées dans les services est la garantie de voir prendre en compte des façons alternatives de travailler qui peuvent entrer en totale contradiction avec le credo actuel du toujours plus vite, toujours moins cher.

L'accueil adapté du handicap dans le milieu professionnel représente un bon marqueur de la prise en compte de l'aspect humain dans les relations de travail.

Cette approche humaine dans l'accueil des personnels bénéficie ainsi à l'ensemble de la communauté de travail.

Bien sûr les personnes souffrant d'une déficience préféreraient simplement se fondre dans la masse et ainsi vivre le plus normalement possible.

Outils, nouvelles technologies :

Les moyens techniques existent fréquemment pour compenser le handicap.

La communication de l'information, qui fait la force de la relation sociale, peut fréquemment être améliorée grâce aux nouvelles technologies.

Se faire reconnaître :

Ne pas rester isolé (c'est valable dans bien d'autres situations), en faisant reconnaître son handicap par le biais de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet à ceux qui doivent faire face à une incapacité, de s'ouvrir des droits et de **faire adapter l'environnement de travail**.

Elle confère un statut plus protecteur, le médecin de prévention est l'interlocuteur privilégié, celui à partir duquel toute la démarche peut être enclenchée en vue de cette RQTH.

Elle n'est pas la reconnaissance du handicap dans l'absolu, mais exclusivement la reconnaissance du handicap en rapport avec le poste de travail.

Nombre de travailleurs hésitent à faire cette démarche, de peur d'être stigmatisés, de faire dans le misérabilisme ou par crainte de devoir être reclassés sur des postes moins intéressants.

Peut être certains refusent à faire valoir des droits par crainte d'être perçus comme des profiteurs.

L'état des lieux

Selon l'enquête santé-handicap menée en 2008 par l'Insee, 9 millions de personnes se considèrent au moins en partie handicapées, 3,5 millions d'hommes et 5,5 millions de femmes. Tous ne sont pas reconnus comme tels : selon le ministère de la santé en 2007 2,7 millions déclarent une reconnaissance officielle, dont 1,8 million ouvrant potentiellement le droit au bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Les chiffres du ministère :

Le taux d'emploi direct de personnes handicapées est en progression passant de 4,76 % en janvier 2010 à 5,02% au 1er janvier 2011.

Cela représente 7 894 personnes.

La loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a permis de moderniser les différents codes traitant du handicap.

Que dit la loi :

Elle maintient le seuil de 6% des emplois qui doivent être occupés par des personnes handicapées, pour lutter contre un taux de chômage quand même deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la population active.

Les pénalités dues par les employeurs publics au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), créé par cette loi quand ce seuil n'est pas atteint.

Elles permettent de financer les actions en faveur du maintien et du recrutement de personnes handicapées dans les trois fonctions publiques. La loi confère aux personnes handicapées un droit à la compensation des conséquences du handicap.

La prestation de compensation est censée couvrir les besoins techniques et humains nécessaires au quotidien.

Défendre les droits :

C'est un travail permanent, de préserver les droits et libertés régis par les textes existants, de les améliorer et de s'assurer de leur application.

Depuis la loi du 11 février 2005, les droits des personnes handicapées ont été renforcés, sous la pression notamment des associations.

Dans la pratique cependant, la société est encore loin d'être accessible.

Le chômage touche deux à trois fois plus les personnes handicapées que les autres.

De nombreux enfants restent « sans solution » faute de place dans un établissements spécialisé, l'accès à la culture, celui aux loisirs sont loin d'être effectifs pour tous.

Les droits des personnes handicapées ne sont toujours pas pleinement respectés :

Au 1^{er} janvier 2010, le taux de travailleurs handicapés dans les fonctions publiques était de 4,2 %. Cela représente 187 000 personnes.

Dans la fonction publique d'Etat ce taux est de 3,31 % et donc en deçà des 6 % exigés par la loi. Un rapport ministériel caché par le gouvernement précédent, révèle que l'échéance de 2015 pour l'accessibilité du cadre bâti et des établissements recevant du public ne pourra pas être atteint.

15 % de ces derniers sont mis aux normes. Élever le niveau d'accessibilité dans tous les domaines profite à tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes souffrant temporairement d'un trouble...

Tout retard pris a des répercussions dans le futur. Si aujourd'hui 80 % des personnes handicapées ont un niveau inférieur au baccalauréat, c'est en grande partie parce que le droit à la scolarisation n'a pas été respecté dans le passé.

Pour la FSU, l'accessibilité procède d'un choix de société, elle continuera à agir pour la mise en oeuvre effective de ce principe, et poursuivra le travail engagé avec de nombreux partenaires et dans les différentes instances où elle siège.

Les Maisons Départementales des Personnes handicapées (MDPH).

Elles font office de guichet unique et réunissent les CDAPH (commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), pour l'obtention de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou toutes décisions d'attribution des aides et prestations matérialisant le besoin de compensation né du handicap.

Le rôle et la responsabilité de cette commission sont déterminants pour la prise en compte des droits des personnes handicapées.

Menaces sur les MDPH

L'Etat souhaite confier l'ensemble de la politique de handicap et de la dépendance aux MDPH .

Cela ressemble très fort à un désengagement moral et financier. Les MDPH se retrouveraient avec des moyens amoindris, cette réforme entérinerait de fortes disparités de fonctionnement et d'accès aux droits entre les départements.

Il est donc prudent dans ces conditions que l'Etat maintienne et renforce sa présence dans la gestion du Groupement Economique d'Intérêt Public des MDPH, dont les dysfonctionnements sont déjà suffisamment importants

Nos revendications :

La FSU Finances s'engage dans la démarche de faire progresser les droits de la personne handicapée afin de mettre en oeuvre le principe de non-discrimination.

L'accueil des salariés handicapés (avec ou sans statut de travailleur handicapé) doit se faire dans les meilleures conditions :

poste de travail aménagé, charge de travail, horaires, temps de travail et accessibilité adaptés.

La progression de carrière ne doit pas être bloquée du fait du handicap.

Les usagers handicapés doivent être accueillis dans les meilleures conditions.

Le fonds d'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) doit voir ses moyens renforcés pour faire face à l'augmentation grandissante de l'activité de l'établissement.

▸ **le droit au travail,**

▸ **le droit à un revenu décent :** *les allocations perçues ne permettent ni de vivre décemment ni de compenser les dépenses liées au handicap, l'allocation adulte handicapé représente 2/3 du SMIC net.*



J'adhère à la FSU Finances : cotisation annuelle indice X 0,22 € X quotité de temps de travail

Nom : **Prénom :** **Tél. :**

Adresse :

Service : **Grade**

Indice : **Date de naissance :** **Quotité en cas de temps partiel :**

Signature :

A retourner à FSU – Finances 173, rue de Charenton 75012 Paris